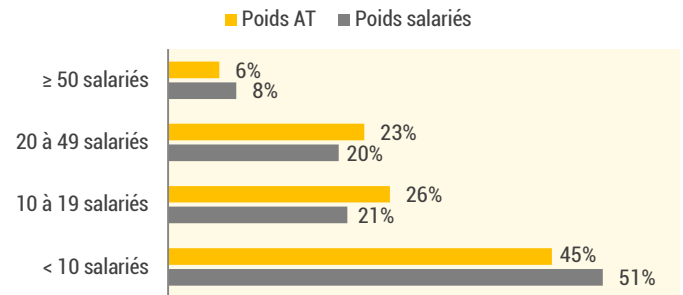


# Fiche Sinistralité 2013 – couverture

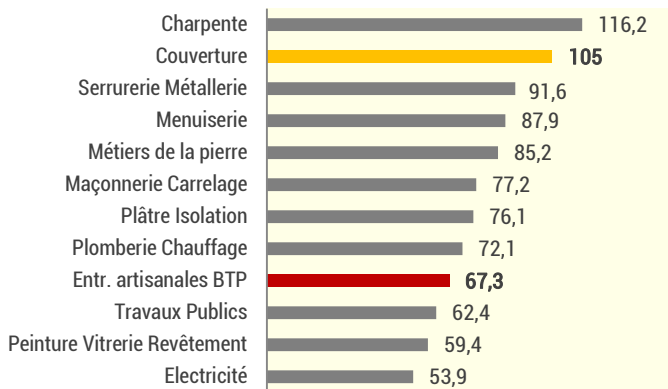
## ACCIDENTS DE TRAVAIL

Entreprises < 20 salariés	2011	2012	2013
Salariés	42 162	42 032 ↘	42 312 ↗
Accidents de Travail (AT) avec arrêt	4 949	4 629 ↘	4 445 ↘
Décès	7	5 ↘	5 →
Nouvelles Incapacités Permanentes (IP)	303	321 ↗	332 ↗
Journées perdues	289 388	289 855 ↗	288 901 ↘

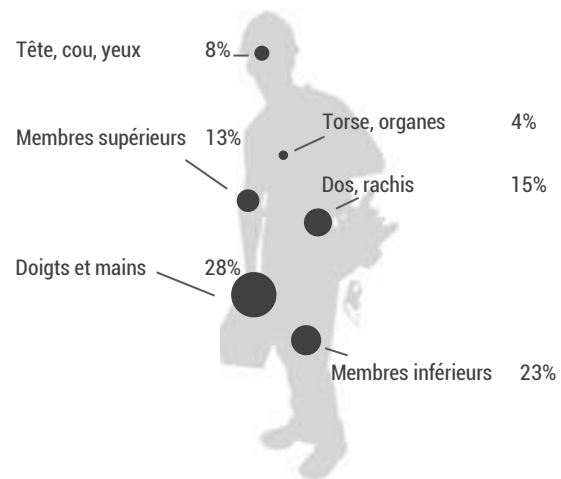
### Répartition des accidents de travail par taille d'entreprise



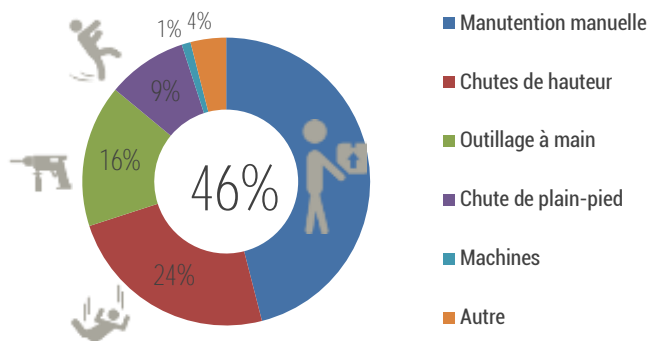
### Accidentologie selon l'activité (IF)



### Siège des lésions



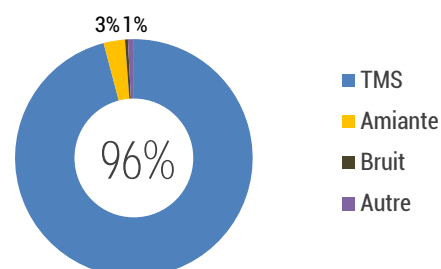
### Cause des accidents



## MALADIES PROFESSIONNELLES

Entreprises < 20 salariés	2011	2012	2013
Maladies Prof.	256	270 ↗	242 ↘
Nouvelles IP	95	101 ↗	95 ↘
Décès	0	2 ↗	0 ↘
Journées perdues	43 217	46 970 ↗	48 629 ↗

### Répartition des maladies professionnelles par catégorie



Source : CNAMTS

## ACCIDENTS DE TRAJET

Entreprises < 20 salariés	2011	2012	2013
Accidents trajet	212	177 ↘	159 ↘
Nouvelles IP	14	13 ↘	15 ↗
Décès	1	4 ↗	2 ↘



75 jours

Nombre de journées perdues par accident de trajet en moyenne en 2013.



1 salarié couvreur sur 10  
victime d'AT en 2013



1 accident toutes les 24 min  
Jours ouvrés, heures travaillées

# La sinistralité dans les entreprises artisanales de Couverture

Note méthodologique

Cette fiche synthétique présente les principaux chiffres relatifs aux accidents de travail, accidents de trajet et maladies professionnelles survenus au cours de l'année 2013 dans les entreprises artisanales de couverture (établissements de moins de 20 salariés). Sont comptabilisés les sinistres AT-MP ayant entraîné une première indemnisation en espèces pour arrêt de travail, d'au moins 24 heures, pour incapacité permanente et/ou décès. Ces statistiques sont issues des données annuelles de la CNAMTS.



Périmètre  
Couverture



cible  
Salariés des entreprises  
artisanales



période  
Année 2013

L'objectif de cette étude est d'avoir une meilleure visibilité de la sinistralité sur la population des entreprises artisanales de couverture pour identifier ses spécificités et engager des actions de prévention plus ciblées.

Indicateurs

**Indice de Fréquence (IF)** : C'est le nombre d'accidents pour 1000 salariés. Il renseigne sur l'évolution de la sinistralité à effectif constant.

**Incapacité Permanente (IP)** : C'est la perte définitive, partielle ou totale de la capacité à travailler, à la suite d'un accident du travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle.

Définitions

**CTN B** : Les statistiques AT-MP sont présentées à travers 9 grandes branches d'activité ou CTN. Le CTN B couvre les industries du bâtiment et des travaux publics (BTP). Les activités de couverture sont associées aux codes NAF 4391B et 4399A.

**Accident de travail** : Un accident de travail se caractérise par un fait accidentel soudain et l'apparition d'une lésion corporelle ou psychologique, en lien avec l'activité professionnelle de la victime.

**Accident de trajet** : Un accident de trajet est un accident survenu pendant le trajet aller-retour entre l'entreprise et le domicile du salarié.

**Maladie professionnelle** : Une maladie professionnelle est la détérioration de l'état de santé du travailleur du fait de son activité professionnelle ou de ses conditions de travail. Pour être reconnue d'origine professionnelle elle doit figurer dans l'un des tableaux du régime général de la Sécurité Sociale.